



  
MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
 AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



# PROCÉDURE DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

Commission Sportive Nationale  
Sambo

**Année 2025**

Fédération Française de Lutte et Disciplines  
Associées

## PRÉAMBULE

---

Les modalités suivantes concernent toutes les compétitions, les championnats, ou tout autre évènement, sur le plan national ou international, auxquels la fédération française de lutte et disciplines associées, via sa Commission Sportive Nationale Sambo (CSNS), décide de participer, ou qu'elle organise, et qui s'accompagne d'une sélection d'athlètes.

# PRINCIPES COMMUNS À TOUTES LES CATEGORIES

## CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

---

### Conditions pour le club

- Être affilié à la FFLDA pour le sambo ;
- Déclarer une section sambo, encadrée par un professeur diplômé BF2 au minimum. - Participer aux évènements organisés par la CSNS,

### Conditions pour l'athlète

- Être licencié FFLDA en sambo en cours de validité
- Avoir plus de 24 mois de licence FFLDA au moment de la sélection
- S'inscrire dans le parcours performance CSNS défini en début de saison sportive
- Être ressortissant français ou bénéficiaire d'une nationalité sportive ou autorisation suivant la réglementation de la fédération internationale
- Disposer d'un titre de voyage dont la validité couvre à minima l'ensemble de la durée du séjour et une durée supplémentaire suivant la réglementation du pays d'accueil de la compétition.
- Être signataire de la Charte Équipe de France
- Se conformer aux réglementations anti-dopage, éthique et citoyenne
- Être exempt de toute procédure disciplinaire en cours (fédérale, CNOSF, AMA) ou procédure judiciaire en lien avec le champ sportif.
- Faire preuve d'un comportement respectueux envers les adversaires, coéquipiers, encadrement national, élus fédéraux et corps arbitral en toutes circonstances

## Procédure de sélection

---

- Un parcours de sélection fixe les différentes étapes qui mènent à l'officialisation de la sélection de l'équipe de France pour le championnat de référence. Ce parcours de sélection est intégré et défini dans le calendrier fédéral
- Des critères de sélections fixent le niveau de performance attendu, au cours du parcours de sélection, par la Direction Technique Nationale et les éléments de contexte nécessaires pour prétendre à une sélection ;
- Une commission de sélection composée du responsable haut niveau de la CSNS, de la direction technique nationale de la FFLDA et, le cas échéant, de toute personne qualifiée, invitée par le Directeur Technique National et/ou responsable haut niveau de la CSNS, se réunit pour définir la sélection des athlètes participant aux championnats de référence.

- La sélection des athlètes participant aux championnats de référence est arrêtée par le Directeur Technique National.
- En cas d'incertitude quant à l'intégrité physique d'un compétiteur, le directeur technique national assisté d'un médecin en charge du suivi de l'Équipe de France, décide en dernier lieu de l'aptitude à concourir de l'athlète.
- Les compétiteurs sélectionnés reçoivent une convocation de sélection qu'ils doivent confirmer dans les délais demandés par le Pôle Haut Niveau.
- Les compétiteurs sélectionnés transmettent l'ensemble des renseignements et documents demandés nécessaires dans le délai fixé (passeport, billets d'avion, photos...).

S'il survient des circonstances imprévues qui ne sont pas abordées par la procédure de sélection, une décision finale et exécutoire, et après avis de la commission Haut Niveau de la CSNS, est prise par le Directeur Technique National.

### **Conditions de prise en charge financière**

---

Une prise en charge des frais pour les compétiteurs sélectionnés aux championnats d'Europe et du Monde (sauf masters) est définie de la façon suivante :

#### **Prise en charge par la FFLDA**

- Les frais d'hébergement sur place ;
- Les frais de déplacement sur place (navettes aéroport et lieu de compétition) ;
- Les frais de licence et de passeport sportif international ;
- Les frais de visas le cas échéant ;
- Une participation forfaitaire peut être allouée, au regard des financements publics perçus par la FFLDA pour la discipline du sambo.

#### **Par les comités régionaux FFLDA, départementaux ou à défaut le compétiteur sélectionné:**

- Les frais de déplacement (aller-retour) du domicile du compétiteur sélectionné au lieu de rendez-vous (pays organisateur) ou le reliquat non-pris en charge par la CSNS pour les séniors.

**NB** : Tout athlète sélectionné, pour lequel la FFLDA aura engagé des frais pour sa participation à une compétition internationale et qui se désistera, devra justifier de son absence par une raison motivée (certificat médical ou autres attestations officielles à l'appui). En cas d'absence injustifiée ou jugée comme telle, l'athlète devra procéder au remboursement intégrale des sommes engagées par la CSNS. Aucune prise en charge financière n'est prévue par la FFLDA pour la catégorie Masters.

# PARCOURS DE SÉLECTION

## Catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters

### PARCOURS DE SÉLECTION

---

Un parcours de sélection, composé de points d'étape et d'évaluation obligatoires, est déterminé par la CSNS en début de saison sportive. L'athlète détermine et communique au responsable haut niveau de la CSNS la catégorie de poids dans lequel il souhaite s'inscrire en début du parcours de sélection prévu pour chacune des compétitions de référence.

La détermination de la catégorie de poids est une indication nécessaire pour l'évaluation du projet de performance sur le moyen terme.

Une participation dans celle-ci aux épreuves d'évaluations est obligatoire.

Cependant, pour les tournois de préparation et/ou de sélections au Championnat de France, afin de limiter les pertes de poids et préserver l'intégrité physique des athlètes, le compétiteur peut concourir dans une autre catégorie.

Une évaluation de la performance sportive est réalisée en fonction des critères définis pour chacune des compétitions de référence.

Le respect des critères suivants sont nécessaires pour la validation du parcours :

- Avoir suivi l'intégralité du programme des équipes de France, hors absence justifiée **avec** autorisation du responsable Haut Niveau de la CSNS
- Faire preuve d'un état de santé et de forme compatible avec l'expression de la haute-performance
- Réalisation de l'intégralité de la préparation terminale, hors cas exceptionnel validé par la CSNS et le Directeur Technique National.

### SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

---

Critère d'évaluation :

L'évaluation est réalisée à travers les critères suivants :

- o Réalisation d'une performance sportive remarquable de niveau international/national au cours d'une compétition identifiée dans le parcours de sélection (rôle prépondérant du Championnat de France).
- o A défaut, analyse par la CSNS du meilleur niveau de performance obtenus, dans la catégorie retenue, sur les 24 derniers mois.

- Dans ce cas, une hiérarchie argumentée est soumise par la CSNS pour validation du Directeur Technique National

En cas de désistement du titulaire ou de non-réponse dans les délais indiqués sur la convocation, et après avis du Pôle Haut Niveau de la CSNS, le remplaçant désigné pourra être proposé.

## **SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE**

---

### Critères d'évaluation :

L'évaluation est réalisée à travers les critères suivants :

- Les compétiteurs ayant fait un podium au championnat d'Europe de l'année avec au moins un combat gagné sont prioritaires
- A défaut, analyse par la CSNS du meilleur niveau de performance obtenus, dans la catégorie retenue, sur les 24 derniers mois.
- Dans ce cas, une hiérarchie argumentée est soumise par la CSNS pour validation du Directeur Technique National
- Participation au(x) stage(s) de préparation et de sélections proposés par la CSNS.

Les pré-sélectionnés pour les championnats du Monde pourront être convoqués par le DTN, sur proposition du Pôle Haut Niveau de la CSNS sur un stage. La réunion de plusieurs compétiteurs par catégorie permettra d'évaluer les états de forme physique et de préparation technico-tactique (tests physiques et assauts).

## **CAS PARTICULIER - CATÉGORIE MASTERS**

---

L'inscription à un Championnat en catégorie Master est une démarche volontaire qui doit recevoir la validation de la FFLDA.

La participation à toute compétition en catégorie Master pour représenter la France à l'international requiert la validation de la FFLDA avec avis de la CSNS. Cette validation est soumise au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- Participation à au moins une Coupe de France Masters de Sambo-Sportif dans les deux années précédentes
- Participation aux stages de préparation et de sélection organisés par la FFLDA

Dans ce cadre, l'inscription au Championnat est faite par la CSNS. Aucune prise en charge financière n'est prévue par la CSNS pour la catégorie Masters.

# PARCOURS DE SÉLECTION

## Catégorie Cadets

### PARCOURS DE SÉLECTION

---

Pour les Cadets, les championnats d'Europe et du Monde ont lieu par alternance, une année sur deux, entre septembre et décembre.

Un parcours de sélection, composé de points d'étape et d'évaluation obligatoires, est déterminé par la CSNS en début de saison sportive. L'athlète détermine et communique au responsable haut niveau de la CSNS la catégorie de poids dans lequel il souhaite s'inscrire en début du parcours de sélection prévu pour chacune des compétitions de référence.

La détermination de la catégorie de poids est une indication nécessaire pour l'évaluation du projet de performance sur le moyen terme.

Une participation dans celle-ci aux épreuves d'évaluations est obligatoire.

Cependant, pour les tournois de préparation et/ou de sélections au Championnat de France, afin de limiter les pertes de poids et préserver l'intégrité physique des athlètes, le compétiteur peut concourir dans une autre catégorie.

Une évaluation de la performance sportive est réalisée en fonction des critères définis pour chacune des compétitions de référence.

Le respect des critères suivants sont nécessaires pour la validation du parcours :

- Avoir suivi l'intégralité du programme des équipes de France, hors absence justifiée **avec** autorisation du responsable Haut Niveau de la CSNS
- Faire preuve d'un état de santé et de forme compatible avec l'expression de la haute-performance
- Réalisation de l'intégralité de la préparation terminale, hors cas exceptionnel validé par la CSNS et le Directeur Technique National.

### SÉLECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE ET DU MONDE

---

Critère d'évaluation:

- Championnat de France : sélection par ordre de classement pour les catégories identifiées comme compétitives sur le plan international.
- Champion de France N ou N-1.

En cas de désistement du titulaire ou de non-réponse dans les délais indiqués sur la convocation, et après avis du Pôle Haut Niveau de la CSNS, le remplaçant désigné pourra être proposé.

## PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT - DÉLÉGATION

### ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE FRANCE

---

La Direction Technique Nationale, après avis de la CSNS, convoque un ou plusieurs officiels lors des compétitions et événements (coach/entraîneurs, représentants officiels de la CSNS et FFLDA, arbitres, encadrement médical...).

Seuls les entraîneurs désignés par la FFLDA sont habilités à encadrer les athlètes :

- A l'entraînement sur les sites de compétition.
- Pendant la compétition (échauffement, combats, bilans de combat et de compétition)

Seuls les entraîneurs désignés par la FFLDA sont habilités à encadrer les athlètes en compétition (échauffement et combats) et lors des séances d'entraînement.

Seuls les officiels convoqués sont habilités à encadrer les équipes de France.

### ÉTHIQUE ET COMPORTEMENT DES ATHLÈTES

---

En toutes circonstances, le comportement des athlètes sélectionnés doit être exemplaire ainsi que des responsables ou représentants du club, en cohérence avec les valeurs de l'équipe de France telles que précisées dans la charte Équipe de France.

Cette attitude concerne tous les espaces de la vie fédérale : club, stages, compétitions, regroupements et réunions, événements divers. Elle concerne également les communications qui porteraient atteinte à la FFLDA à ses instances ou à ses membres.

Les athlètes devront se conformer aux consignes données par les officiels.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'impossibilité d'être sélectionné en équipe de France, l'annulation d'une sélection en cours, le retrait de l'équipe de France, voire l'exclusion en cours de compétition.

Fait à Maisons Alfort, le 6 mars 2025

Aurélie AÏM TUIL  
Directrice Technique Nationale

Bruno SCHMITT  
Responsable du Pôle Haut  
Niveau  
CSNS FFLDA



Fédération Française de Lutte  
2 rue Louis Pergaud  
94706 MAISONS ALFORT CEDEX

Bruno SCHMITT  
  
